

ARRETE MUNICIPAL n° 84-2024
RELATIF AU NUMEROTAGE
de la parcelle section AK n°41
appartenant à Monsieur MUNTAL Philippe



Certifié exécutoire
compte tenu de

l'affichage en
Mairie
du 22/2/2024
au... 23/2/2024.

La notification faite
le... 22/2/2024.

Et de la réception en
Préfecture
le... 22/2/2024.

Le Maire de la Commune de VILLEDIEU LES POELES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L2213-28,

Considérant la nécessité de confirmer la numérotation de la
parcelle cadastrée section AK n° 41 située rue Gambetta,

ARRETE :

ARTICLE 1. La parcelle section AK numéro 41 sise rue Gambetta Villedieu les Poêles 50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY appartenant à **Monsieur MUNTAL Philippe** est numérotée :

- 19 rue Gambetta (habitation),
- 19 bis rue Gambetta (commerce).

ARTICLE 2. Le numérotage de cet immeuble sera matérialisé par une plaque en alu embouti de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large - chiffres arabes inscrits en blanc sur fond bleu.

ARTICLE 3. Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

ARTICLE 4. Les frais d'entretien et, hors le cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

ARTICLE 5. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, ni recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

ARTICLE 6. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

ARTICLE 7. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 8. Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Manche, 50000 Saint Lô ;
- Cadastre, 7 rue Louis Millet 50300 AVRANCHES ;
- ARE NORMANDIE 660 rue Antoine Saint Exupéry 14760 BRETTEVILLE SUR ODON ;
- POSTE, Plate forme 1 rue de la Hervière 50800 LA COLOMBE,
- DDSIS (Direction Départementales Service Incendie et Secours), service Prévention 1238 chemin du Vieux Candol, CS 45309 50009 SAINT LO cedex ;
- Centre de Secours de SAINTE CECILE 50800, ZA Les Monts Havard ;
- Services de la ville : Techniques, Eau & Assainissement,
- Les intéressés.

Fait à Villedieu Les Poêles Rouffigny,
Le 20 février 2024

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20240221-10-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-02-2024

Publication le : 21-02-2024



Le Quatrième Adjoint,

Thierry POIRIER



Section AK n° 41.

19 et 19 bis
rue Gambetta



- ① Eglise Notre Dame
- ② Place République
- ③ rue Gambetta.

Echelle : 1/5000

Section AK n°41 19 rue Gambetta (Habitation) 19 bis rue Gambetta (Commerç)



Echelle : 1/500